

Paris, le 5 Juillet 2017

Circ 48/2017

Destinataires :

CC, BC

UD UL

Secteur Educ

La rentrée 2017 : 4 grands changements

Quatre mesures phares ont été annoncées par le ministre de l'Éducation Monsieur Blanquer dès la rentrée 2017.

Ces mesures questionnent La CSF sur les évolutions de l'école. L'école, institution en mouvement permanent réclame pourtant stabilité et continuité car il s'agit on l'oublie trop souvent : d'enfants, d'être en construction.

Cette circulaire résume les positions de La CSF sur les mesures à l'œuvre.

Il est important de noter que certaines mesures impacteront directement La CSF. On pense notamment au dispositif « devoirs faits » au sein des écoles : quel avenir pour les actions d'accompagnement à la scolarité ? Cette circulaire apporte les réponses (page 5).

Les rythmes éducatifs évoluent également. Certaines CSF assurant localement des animations périscolaires vont devoir s'adapter.

1. Dédoubler des classes de CP en REP+

Le Président de la République a fait le choix de combattre la difficulté scolaire dès les premières années de l'école et en soutenant les élèves les plus fragiles. Cela se traduit par le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire.

Pourquoi dédoubler les classes de CP en REP+ ?

Pour le ministère de l'Éducation, il faut agir à la racine pour combattre la difficulté scolaire, c'est-à-dire dès les premières années des apprentissages fondamentaux (CP et CE1). À la rentrée 2017, le choix est de concentrer l'effort dans les classes de CP des REP+. L'objectif global dans lequel s'inscrit cette mesure est "100% de réussite en CP" et ainsi garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter, respecter autrui. À la rentrée 2018, les classes de CP en REP et de CE1 en REP+ et REP seront également dédoublées.

Combien de classes sont-elles concernées ?

Près de 2 500 classes seront dédoublées. Un peu plus de 2 500 postes seront redéployés.

Comment mettre en place cette mesure dès cette rentrée ?

L'objectif est de dédoubler les CP en REP+, dès le mois de septembre prochain :

- Là où les locaux le permettent les classes de CP seront dédoublées.
- Là où les locaux ne le permettent pas, deux enseignants interviendront, en petits groupes, dans la même salle de classe.
- Là où c'est possible, des premiers dédoublements auront lieu également en REP dès la rentrée 2017.

Que va devenir le dispositif "Plus de maîtres que de classes" ?

Le dédoublement des classes de CP en REP+ ne signifie pas la suppression du dispositif "Plus de maîtres que de classes". Hors REP+, ce dispositif va être recentré sur les niveaux CP/CE1 pour lesquels il a été créé. Les deux dispositifs seront évalués durant l'année scolaire 2017-2018.

L'enjeu majeur c'est la qualité de la pédagogie déployée dans ces classes

Les professeurs bénéficieront d'une formation adaptée à ce nouveau contexte d'enseignement. Fin juin, un séminaire national réunissant les Inspecteurs de l'Éducation nationale impliqués permettra de poser les jalons d'une formation solide pour ces professeurs.

Est-ce que la science prouve l'efficacité de ce dispositif ?

Pour être réellement efficace, la réduction de la taille de classe doit être importante pour conduire à un nombre d'élèves bien inférieur à 20. Une étude de terrain incontestable réalisée par Pascal Bressoux et Laurent Lima, "La place de l'évaluation dans les politiques éducatives : le cas de la taille des classes à l'école primaire en France", montre que les effets du dédoublement sont massifs pour la réduction de la grande difficulté scolaire. Cette étude a été menée en conditions réelles et à grande échelle (100 classes de ZEP dédoublées et 100 classes témoin).

Position de La CSF :

D'autres expérimentations sur des classes de 12 enfants ont montré, pour créer une dynamique de groupe, qu'il fallait un effectif plus conséquent en nombre, avec des éléments moteurs qui entraînent avec eux les enfants « moins performant ». Ce qui pose problème de surcroît, c'est la concentration des difficultés dans les classes.

Ainsi, La CSF ne s'oppose pas à l'esprit de cette réforme mais questionne voire conteste les résultats de l'étude produite par Pascal Bressoux et Laurent Lima. Pour enrayer les problèmes, La CSF rappelle qu'elle est favorable à une vraie politique de mixité au sein des établissements, et non une réponse à la concertation.

2. Adapter les rythmes scolaires

Au cours de la campagne présidentielle, le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires.

L'objectif premier est de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire.

Quelles possibilités offertes aux acteurs ?

L'approche proposée offre des possibilités nouvelles aux acteurs locaux sans rien retrancher à celles qui existent actuellement :

- Là où les communautés éducatives et les communes sont satisfaites de l'organisation actuelle, elles pourront tout à fait continuer à fonctionner selon les mêmes modalités.
- Là où émerge un consensus local entre conseils d'école, municipalité et Inspecteur d'académie en faveur d'une autre organisation, une dérogation aux cadres existants sera possible. Ces évolutions pourront intervenir à la rentrée 2018. Là où les acteurs sont prêts, des expérimentations pourront avoir lieu dès la rentrée prochaine.

Qui va prendre la décision ?

Toute évolution de la semaine scolaire devra faire l'objet d'un consensus local :

- Saisine conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'une majorité de conseils d'école.
- Les services académiques pourront alors décider d'autoriser - ou non - des adaptations. Ces autorisations seront accordées sur la base de la cohérence des apprentissages et donc « de l'intérêt de l'enfant » selon le ministère.

Quel calendrier ?

L'objectif du gouvernement est de prévoir un calendrier qui conviendra le mieux aux acteurs de terrain. L'idée est de permettre les premières expérimentations à la rentrée 2017, là où des consensus locaux émergent. D'autres évolutions pourront intervenir aux rentrées suivantes, après concertation locale.

Existe-t-il des études sur les impacts de la journée de 4 jours ou de 4,5 jours sur l'apprentissage des enfants ?

Les études montrent que les effets de l'aménagement du temps scolaire - sur 4 jours ou 4,5 jours - sont négligeables, voire nuls, sur les résultats des élèves. Mais, conformément à la méthode retenue, une évaluation scientifique des différentes modalités d'organisation du temps scolaire sera conduite durant l'année scolaire 2017-2018.

Position de La CSF :

Pour La CSF, les rythmes doivent être uniformes sur l'ensemble du territoire. Ils doivent prendre en compte le rythme chrono biologique de l'enfant.

Il est important pour le secteur que toutes les écoles soient logées à la même enseigne. Que la règle soit partout la même sur tout le territoire. On risque si ce n'est pas le cas d'observer de graves inégalités.

La position de La CSF sur ce sujet (bien que débattue) est que qu'il est important de conserver la semaine de 4,5j. Pour mieux correspondre au rythme des enfants La CSF milite pour avec une pause méridienne plus importante.

Cela nécessite en parelle de vraies animations lors de cette pause. Ces 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) devront être bien organisés.

Le secteur insiste sur le manque de continuité dans la mise en place des réformes au niveau de l'éducation qui impacte les familles.

La CSF relève un point absent des débats la nécessaire réflexion autour des dates de vacances en fonction des zones de vacances. Une refonte et un resserrement des vacances de paque et d'hiver permettraient de mieux répondre aux besoins des enfants et d'intégrer l'ensemble des dimensions familiales : parents, grands-parents, cousins.

Plus souvent éloignées sur le territoire, il est important pour les familles de pouvoir se retrouver.

Le secteur est également revenu sur les TAP et son application. Il apparait qu'il y a une inégalité, tant au niveau du service rendu aux familles que des tarifs liés à cette activité sur l'ensemble des territoires a niveau des TAP. Les TAP n'ont pas été jamais été pensé par la base. L'exemple des TAP doit servir aux futures réformes de l'éducation

3. Aménager la réforme du collège

Au cours de la campagne présidentielle, le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des enseignements au collège. Aujourd'hui, le collège n'arrive pas à corriger suffisamment les inégalités apparues dès l'école primaire.

Pourquoi aménager la réforme du collège ?

La ministère constat que la réforme du collège est loin de faire l'unanimité. Monsieur Blanquer souhaite donner « davantage de souplesse aux équipes pédagogiques dans l'organisation de leurs

enseignements pour qu'elles puissent s'adapter aux besoins des élèves » et porter le développement d'identités pédagogiques spécifiques pour leurs établissements.

Quel est le calendrier ?

Un arrêté modificatif va permettre aux collèges qui le souhaitent de s'organiser dès la rentrée 2017. Il ne s'agit pas d'une date couperet et les collèges pourront modifier l'organisation de leurs enseignements à la rentrée 2018 ou aux rentrées suivantes. Le ministère précise « les collèges qui se satisfont de l'organisation actuelle pourront bien sûr la conserver ».

Faut-il revenir sur la réforme dans son entier ?

Pour le ministère « certains aspects de la réforme du collège, comme l'interdisciplinarité, la marge de manœuvre laissée aux établissements pour organiser les enseignements, l'enseignement d'une seconde langue vivante dès la classe de cinquième vont dans le bon sens et seront maintenus ». Cependant, selon JM Blanquer « cette réforme contenait des aspects qui contredisaient les objectifs poursuivis : la suppression, de manière verticale, de dispositifs qui fonctionnaient bien, comme les classes bilangues, les sections européennes et un véritable enseignement de latin et de grec. On a prétendu un peu rapidement que ces enseignements excluaient une partie des élèves alors qu'ils permettaient aussi de rendre plus attractifs des collèges qui ne l'étaient pas assez ».

Et que deviennent les EPI (Enseignements pratiques interdisciplinaires) ?

Le « carcan » des thèmes imposés (6 obligatoires sur 8 proposés) pour les EPI est levé pour donner davantage de souplesse aux acteurs et leur permettre de faire le choix d'EPI plus adaptés à leur projet d'établissement.

Les collèges auront-ils le choix ?

Les collèges qui veulent garder l'organisation pédagogique actuelle le pourront. Les établissements qui souhaitent faire évoluer l'organisation pour mettre en place un véritable enseignement de latin et de grec, développer les classes bilangues ou les sections européennes, pourront le faire.

Cela ne va-t-il pas entraîner des inégalités entre les collèges ?

Aujourd'hui, le système scolaire français est le plus inégalitaire de toute l'OCDE ; « il faut, Pour le MEN, sortir du mythe d'une uniformité qui garantirait l'égalité. L'autonomie est une bonne chose dès lors qu'elle signifie liberté et confiance aux acteurs de terrain pour régler les difficultés des élèves ». Demain, les équipes et leur chef d'établissement auront davantage de souplesse dans l'élaboration de leur projet pédagogique, en contrepartie d'une responsabilisation accrue et d'une évaluation plus régulière.

Position de La CSF :

Pour le secteur la dilution des langues latines et grecque langue qui dépeint nos racines, notre histoire, représentait un recul. Revenir sur cette réforme à ce niveau-là est donc une nouvelle.

La question de plus d'égalité, initialement prévue par la réforme des collèges par Najat Vallaud Belkacem en 2016 reste posée.

Le secteur veut être attentif à l'évolution de cette réforme, sans pour autant prendre de position formelle. La CSF rappelle que la question des langues doit avoir lieu dès le CP (voir avant). C'est dans la pratique que cela se joue. A 6 ans on apprend vite, les enfants sont beaucoup plus réceptif.. C'est pourquoi il faudrait une vraie réforme à cet endroit (formation des enseignants et pédagogie adapté notamment) .

Aussi, La CSF rappelle que introduite dans la réforme des collèges qui prévoit l'interactivité entre les professeurs par l'intermédiaire des EPI est une bonne idée. L'interactivité est stimulante intellectuellement pour les professeurs et souvent, il apparait que la pluridisciplinarité est motivante pour les enfants. Cette réforme est très inégalement appliquée sur les différents territoires.

4. Instaurer le programme "devoirs faits"

Au cours de la campagne présidentielle, le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait offrir à tous les élèves un accompagnement après la classe. Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Pourtant, les devoirs sont une source d'inégalité entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille. Le programme "devoirs faits" va répondre à ce problème en proposant aux élèves des études dirigées après la classe.

Pourquoi se préoccuper des devoirs ?

Il est évidemment nécessaire d'assurer « l'accompagnement des élèves à l'école primaire et au collège. Jusqu'à aujourd'hui, il y a une querelle stérile entre ceux qui affirment que :

- les devoirs sont indispensables à une qualité de l'apprentissage ...
- ... et ceux qui y voient un risque d'accroissement des inégalités sociales. »

Pour le MEN « les deux ont évidemment raison. Chaque enfant doit travailler individuellement, au calme, pour faire ou refaire des exercices, apprendre ou réapprendre ses leçons, exercer sa mémoire, travailler son sens de l'analyse ».

Que peut-on proposer ?

Les devoirs doivent pouvoir être faits, gratuitement à la demande des familles, au sein de l'établissement grâce à un temps d'études accompagnées.

Quel est le calendrier ?

Dès la rentrée 2017, le programme « devoirs faits » entrera en vigueur en collège. Il sera proposé aux élèves, sur le principe du volontariat. Il sera gratuit pour les familles. Son déploiement dans les écoles et les collèges sera progressif sur les rentrées 2018, 2019 et 2020. L'objectif est de s'appuyer sur les expériences qui fonctionnent, notamment dans l'éducation prioritaire, et de mobiliser l'ensemble des acteurs susceptibles de concourir à cette ambition :

- enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires ;
- réorientation de l'action des assistants d'éducation au collège ;
- **recours au service civique et aux associations qui interviennent déjà sur ce champ** (via une labellisation par ministère de l'Éducation nationale) ;
- mobilisation de retraités et d'étudiants ;
- mobilisation de la réserve citoyenne de l'Éducation nationale.

La position de La CSF

La loi interdit les devoirs en primaire depuis 1956.

La circulaire du 29 décembre 1956 est sans ambiguïté : « aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves hors de la classe » en primaire. A l'époque, déjà, « l'intérêt éducatif limité » des devoirs écrits à la maison était pointé du doigt.

Il faut être clair pour La CSF : « parle-t-on à nouveau de devoir ou non ? »

L'idée du secteur est d'envoyer une lettre au ministre de l'éducation nationale pour lui poser la question de ce qu'il en est réellement dans les faits : cette loi de 1956 est-elle encore valable ?

Le secteur réclame de la clarté politique pour pouvoir avancer prendre des positions claires. Le secteur n'est pas opposé à cette réforme. Cela peut être intéressant pour pallier aux inégalités.

Le secteur précise cependant que cette réforme n'est qu'une « rustine ». L'éducation nationale n'arrive pas à avoir un vrai projet de réussite éducative.